

CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES-SUR-LOIRE

Procès-Verbal de la Séance du 06 juin 2020

Séance ouverte à 10 h00 salle Baccarat

Public : A HUIS CLOS

Présents : M. JUSTINE, Mme GAROT, M. ROGER, M. LANOUX, Mme MERLIN, Mme MEYER, Mme JACQUET, M. VAUCHER, M. LEMAIRE, M. FOUCQUETEAU, Mme MURAT, Mme DANIEL.

Absent :

Absente avec procuration : M. TREMBLAY (procuration à Mme MERLIN), Mme GAUTHIER (procuration à M. JUSTINE), Mme BOYER (procuration à Mme GAROT).

Président de séance : M. Christian JUSTINE

Secrétaire de séance : Mme GAROT Mayline

M. JUSTINE fait lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 23 mai 2020 et demande s'il y a des questions diverses :

Approbation du procès-verbal du 23 mai 2020

Le procès-verbal est approuvé avec une observation concernant la mise en place de la commission (CLI) des Installations Nucléaires de Base (INB). Le Maire indique, qu'il est préférable pour des questions de déontologie que M. LEMAIRE Sébastien, salarié à la Centrale Nucléaire ne soit pas membre de cette commission, et demande de désigner un nouveau membre suppléant pour cette commission.

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal, à 15 voix POUR, 0 CONTRE ET 0 ABSTENTION

Délibérations municipales

I – Budget primitif 2020

Budget Primitif 2020 de la Commune : le résultat d'exploitation excédentaire de l'exercice budgétaire 2019, d'un montant de 709 893.15 € est reporté de la façon suivante :

- 101 902.39 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- 607 990.76 € en section de fonctionnement, recettes

Approbation : Vote POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le budget 2020 est présenté comme suit :

Section d'exploitation	Recettes et Dépenses :	1 593 063.26 €
Section d'Investissement :	Recettes et Dépenses :	1 241 999.88 €

Vote POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

Budget Primitif 2020 Assainissement : Le résultat d'exploitation déficitaire de l'exercice budgétaire 2019, d'un montant de 18 200.77 € est reporté en totalité en section de fonctionnement.

Approbation : Vote POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le budget 2020 est présenté comme suit :

Section d'Exploitation : Recettes et Dépenses : 209 141.89 €
Section d'Investissement : Recettes et Dépenses : 388 752.00 €

Projets 2020 :

- Travaux tranche d'assainissement rue des Boulats et rue des Bordes et route de Sologne R.D
112 Programme 2020

Vote POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 3

Budget Primitif 2020 Camping : le résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice budgétaire 2019, d'un montant de 63 949.00 € est reporté de la façon suivante :

- 13 184.75 € en section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
- 50 764.25 € en section de fonctionnement, recettes

Approbation : Vote POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le budget 2020 est présenté comme suit :

Section d'Exploitation : Recettes et Dépenses : 92 014.25 €
Section d'Investissement : Recettes et Dépenses : 69 918.25 €

Projets 2020 :

- Travaux douches homme/femme, Personne à Mobilité Réduite, canalisations d'eaux usées, mise en conformité des installations électriques,
- Jeux pour enfants Bords de Loire.

Vote POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II – Contributions directes 2020 : Vote des taux

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020. La compensation de la taxe d'habitation nous est accordée sur la base des taux votés en 2018.

le Conseil Municipal à 12 voix POUR, 3 CONTRE, 0 ABSTENTION

Fixe comme suit, les taux d'imposition 2020, sans augmentation par rapport à 2019

- Taxe Foncier Bâti : 37,63 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 72,88 %

pour un produit global attendu de 619 146.00 €

III – Modification de la Désignation des délégués aux Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) et autres organismes

Vu les articles L 5211-6 à L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal et d'élection du Maire et des quatre Adjoints, en date du 23 mai 2020,

Vu la délibération D_2020_25 du 23 mai 2020 de désignation des délégués aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I) et autres organismes,

Vu la demande de Christian JUSTINE de désistement en tant que délégué Titulaire du COS et du CNAS.

Vu la demande de Christian JUSTINE de désigner un nouveau délégué suppléant à la commission CLI en remplacement de M. Sébastien LEMAIRE.

Il convient de procéder à la désignation des délégués du COS, CNAS et CLI dont Muides-sur-Loire est commune-membre.

Sont donc élus les délégués :

Comité des Œuvres Sociales (COS) et Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
1 Titulaire : Françoise MERLIN
1 Suppléant : Annie MEYER

Commission Locale d'Information (CLI) des Installations Nucléaires de Base (INB) :

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
1 Titulaire : Christian JUSTINE
1 Suppléant : Maryline GAROT

Informations diverses

Projet terrain rue de l'église (parking école) :

Une association de service à la personne souhaite s'installer sur la commune de Muides-sur-Loire. Elle a évoqué une pré étude de construction d'un bâtiment sur un terrain. Monsieur le Maire propose à l'ensemble du conseil de proposer le terrain rue de l'église actuellement parking de l'école. Il pourrait y être réaliser un aménagement complet de l'ensemble du terrain et parking. L'ensemble du conseil Municipal est d'accord pour poursuivre dans ce sens et demande plus de précision sur le projet de l'association.

Projet terrain de l'ancienne décharge :

La commune de Muides-sur-Loire a reçu un courrier de Free Mobile pour une demande de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'une antenne relai. Monsieur le Maire informe qu'il leur a proposé une parcelle de terrain de l'ancienne décharge d'environ 20 m². La commune percevra pour cette mise à disposition de terrain une redevance d'occupation du domaine public. L'ensemble du conseil Municipal autorise de poursuivre sous réserve d'obtenir des informations supplémentaires sur les nuisances sonores et les ondes que peuvent provoquer les antennes relais sur les habitations.

Occupation du chalet tennis par la Société des chasseurs :

La Société des chasseurs a fait une demande de mise à disposition du chalet près des tennis à Muides-sur-Loire. Le conseil Municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à la demande afin de ne pas bloquer les projets à venir concernant la réhabilitation du parc de la Cressonnière.

Ancien bâtiment CCAS :

Le Maire propose de vendre le bâtiment CCAS qui abrite aujourd'hui le Comité des fêtes et l'Association des parents d'élèves, avec une parcelle de terrain. Bâtiment dont l'état de dégradation est important. La vente de ce bâtiment permettrait de transférer les associations dans des Logecos dont la commune ferait l'acquisition. Ces Logecos seraient installés au centre technique de la commune.

Calendrier des conseils municipaux :

PLANNING DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 6 JUIN 2020 au 31 DECEMBRE 2020			
VENDREDI	03/07/2020	CONSEIL MUNICIPAL	18 h 00
SAMEDI	29/08/2020	CONSEIL MUNICIPAL	09 h 00
VENDREDI	02/10/2020	CONSEIL MUNICIPAL	18 h 00
SAMEDI	21/11/2020	CONSEIL MUNICIPAL	09 h 00
VENDREDI	18/12/2020	CONSEIL MUNICIPAL	18 h 00

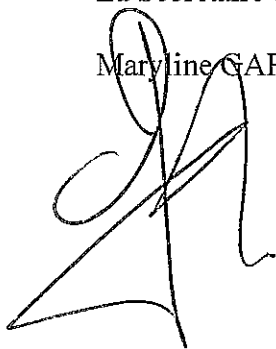
Le planning pour 2021 sera présenté en cours d'année

Séance levée à 11 H 25

Muides-sur-Loire le, 06 juin 2020

La Secrétaire de Séance,

Maryline GAROT



Le MAIRE,

Christian JUSTINE

